



Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 03/03/2020
ID : 063-200071199-20200224-CCPL_2020_50-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 14 février 2020

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-50 : TABLEAU DES EFFECTIFS - POSTES TEMPORAIRES

Rapporteur : Claude RAYNAUD

A compter du 1^{er} mai 2020 :

Deux postes temporaires (contrat pour accroissement temporaire d'activité) se terminent le 30 avril 2020. Les deux étaient financés par des fonds Leader. Il est proposé de renouveler ces deux postes à compter du 1^{er} mai 2020 :

	Nombre	Date	Fonction	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire	Lieu
ATA	1	1 ^{er} mai 2020	Nomad'numérique	C	Adjoint d'animation	35 heures	FAB Limagne
ATA	1	1 ^{er} mai 2020	Manager Centre Bourg	A	Attaché	35 heures	Siège CCPL

A compter du 1^{er} mars 2020 :

Proposition de création à compter du 1^{er} mars 2020 d'un poste temporaire d'agent technique/entretien en renfort amené à intervenir sur n'importe quel site si le besoin s'en fait ressentir. Le poste ne sera pourvu que si nécessaire.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de créer les postes suivants en contrat pour accroissement temporaire d'activité :

A compter du 1^{er} mai 2020

	Nombre	Date	Fonction	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire	Lieu
ATA	1	1 ^{er} mai 2020	Nomad'numérique	C	Adjoint d'animation	35 heures	FAB Limagne
ATA	1	1 ^{er} mai 2020	Manager Centre Bourg	A	Attaché	35 heures	Siège CCPL

A compter du 1^{er} mars 2020

Contrat	Grade	Nombre	Date	Fonction	Lieu
ATA	Adjoint technique	35/35 ^{eme}	Du 1 ^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020	Agent technique	Toute unité de travail

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 03/03/2020
 Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

